



DÉCISION

N° : 2023-83

Exécutoire le : 01 JUIN 2023

Publiée le : 07 JUIN 2023

Visée le : 31 MAI 2023

Notifiée le : 01 JUIN 2023

MARCHES PUBLICS

Marché n°23020

Appui à la concertation pour la candidature au titre de Réserve de Biosphère de l'UNESCO Attribution

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché n°23020 relatif à l'Appui à la concertation pour la candidature au titre de Réserve de Biosphère de l'UNESCO pour une durée de 15 mois, non renouvelable.

Le montant du marché est de

- Base 30 812.50. € HT.
- PSO C1 : 1 025.00€ HT
- PSO C2 : 2 312.50€ HT
- Et dans un maximum de 5 000€ sur Bon de commande pour des réunions supplémentaires
- Soit un montant maximum de 39 150€ HT

Le titulaire retenu pour ce marché est l'entreprise VIZEA.. domiciliée 59 Avenue Augustin Dumont 92240 Malakoff

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise titulaire du marché.

Cette décision sera exécutoire dès sa notification et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Signé électroniquement par Yves MERCIER
le 30/05/2023 11:13:05



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché 23020 - Appui à la concertation pour la candidature au titre de Réserve de Biosphère de l'UNESCO - Attribution

Date de transmission de l'acte : 31/05/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 31/05/2023

Numéro de l'acte : Dec408 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230530-Dec408-AI

Date de décision : 30/05/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

